

Compte rendu conseil municipal 6 avril 2012

Le conseil municipal de Chamboulive s'est réuni le 6 avril 2012 et a délibéré sur les affaires suivantes :

BUDGET PRIMITIF 2012 : voté par 11 voix pour et 1 abstention peut se résumer ainsi :

Section de Fonctionnement équilibrée à 987 882.70 €

Section d'Investissement équilibrée à 1 105 137.44 €

S'agissant de la section d'investissement, le programme le plus important de l'année concerne la création de locaux commerciaux avec acquisition de l'épicerie actuelle pour rénovation et agrandissement, création d'une boucherie et d'un espace couvert. Un aménagement de bourg venant compléter ce programme.

Les principaux autres investissements concernent l'aménagement de la zone artisanale, l'agrandissement du columbarium, l'acquisition d'un troisième tableau numérique interactif pour l'école, des travaux d'éclairage public Rue des Monédières et Voie du Tacot.

Les investissements de 2012, qui ont fait l'objet de demandes de subventions diverses, seront pour partie financés par l'emprunt après 5 années sans y avoir recours.

FISCALITE LOCALE : votée par 11 voix pour et 1 abstention comme suit :

Taxe d'habitation : 6.32 %

Taxe foncière (bâti) : 8.83%

Taxe foncière (non bâti) : 53.17 %

VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS DE CHAMBOULIVE : Amicale des Pompiers : 800 € ; ANACR : 150 € ; Association parents d'élèves : 1700 € ; Club Athlétique Chamboulivois : 3300 € ; Chamboulive Animations : 2500 € ; Chamboul'Arts : 2000 € ; Club Amitiés d'Automne : 750 € ; Cochonnet Chamboulivois : 700 € ; Jumelage Hilpolstein : 100 € ; Foulées du Puy Grand : 400 € ; Cyclo Club : 800 € ; Tennis de Table (Entente Basses Monédières) : 800 € ; FNACA : 150 € ; La Compagnie Chamboulive : 800 € ; Coopérative Scolaire : 400 € ; Société de Chasse : 500 € ; Gaîté Chamboulivoise : 300 € ; JMF : 500 € ; Corrèze Loisirs Verts : 400 €.

TRAVAUX ZONE ARTISANALE : le conseil décide de retenir l'offre de la société MCTP pour les travaux de terrassement et d'assainissement pour un montant de 12 231 € HT et l'offre de la société SIORAT pour les travaux de chaussée pour un montant de 17 652 € HT.

TRAVAUX REVETEMENT STADE ROUTE DE PIERREFITTE : le conseil accepte l'offre du Parc Routier Départemental pour un montant de 2715 € TTC.

MODIFICATION DES STATUTS DE LA Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze permettant à la commune d'Uzerche de ne plus être rattachée au secteur intercommunal d'électrification de la Haute Vézère.

CONTRAT ENTRETIEN groupe électrogène : le conseil accepte l'offre de la société Centre Moteur Energie pour un contrat d'entretien (1 visite annuelle : 392 € HT) d'une durée de 3 ans.

AVIS CONCERNANT LE PROJET DE PLH adopté par Tulle Agglo : avis favorable du conseil.